

L'habitation chez les francophones au Canada

Jean-Claude Dupont

Volume 17, Number 2, 1995

Vernacular Architecture
Architecture vernaculaire

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1087488ar>
DOI: <https://doi.org/10.7202/1087488ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association Canadienne d'Ethnologie et de Folklore

ISSN

1481-5974 (print)
1708-0401 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dupont, J.-C. (1995). L'habitation chez les francophones au Canada. *Ethnologies*, 17(2), 71–91. <https://doi.org/10.7202/1087488ar>

Article abstract

Francophone dwellings in Canada have, naturally, changed over time, with construction methods varying according to fashions, social conditions and ethnic influences. Three basic house types can be discerned over a roughly two-hundred-year period: First, the “settlement” house; then, the “transitional” house; and, finally, the more imposing “status” house (translating the residents’ economic situation). Such an evolutionary pattern is generally found in the space of three family generations in Quebec and Acadia, while in the Canadian Westmore influenced by later immigration-about two generations’ time is sufficient for such changes to be seen.

L'HABITATION CHEZ LES FRANCOPHONES AU CANADA

Jean-Claude DUPONT

Université Laval

I. S'ABRITER AU QUÉBEC

L'abri qui crée un milieu, isole des humains, des animaux et des intempéries peut être de bois, de pierre, de terre, de toile, de branchages, etc., et peut prendre la forme d'une grotte ou d'un terrassement, d'un camp temporaire en troncs d'arbres ou d'une maison sur fondations, mais aussi d'un abri mobile, traînant, flottant, roulant sur la terre, la neige, la glace ou l'eau, qui servira entre autres à chasser le gibier, à pêcher, à distribuer des vivres ou le courrier. On pourra hériter d'un abri, l'agrandir, le rapetisser, le recycler, le léguer, le vendre, le détruire; on pourra s'en servir pour soi, sa famille, la communauté, y héberger ses descendants. Il peut représenter la richesse, la sécurité et la continuité. On y résidera en permanence, temporairement ou selon un cycle.

La maison, forme stable et plus élaborée de l'abri, est le foyer où s'organise la vie domestique autour du feu qui éloigne le froid, transforme les aliments et peut agir comme moyen d'action sur la matière dans la fabrication d'objets. Elle est le siège des choses nécessaires à la vie, tels l'éclairage, les ustensiles, le mobilier de repos et de conservation des aliments, l'eau potable, les pratiques hygiéniques, etc. Elle est également le centre de la transformation des textiles dont dépend l'habillement. En somme, c'est là que l'on mène la plus grande partie de son existence.

Les rites de passage de la vie, de la naissance à la mort, se déroulent dans l'habitation et ils sont marqués par des activités variables associées à l'usage ou à la fabrication d'objets selon les différents âges des occupants. Les saisons de l'année, par les travaux qu'elles commandent et les fêtes religieuses ou populaires qui s'y greffent, sont aussi à l'origine de réalisations matérielles. Plusieurs objets symboliques s'ajoutent aux objets utilitaires comme moyens d'expression magico-religieux.

A. Les maisons d'établissement

Il reste très peu d'exemples des premières maisons érigées aux XVII^e et XVIII^e siècles en Nouvelle-France. Ces constructions n'ont pas survécu au temps. Vers 1760, La Pause écrivait que les bâtiments des campagnes étaient pour la plus grande partie en bois, couverts avec du chaume ou de la planche et dotés de cheminées de glaise ou de pierres. «Les plus riches maisons sont en pierre,

mais ce ne sont pas les plus nombreuses», ajoutait-il. Ces dernières habitations, dont parlait La Pause, étaient déjà des constructions qui avaient remplacé les premières, en bois, plus rudimentaires. «Ces maisons de bois sont peu de chose, disait-il, elles n'ont qu'une pièce, et les meilleures en ont deux. L'hiver, les habitants couchent tous dans l'endroit où est le poêle¹.»

Ces premières constructions qui ne mesurent guère plus qu'une vingtaine de pieds de côté, remplissent des fonctions en étroite dépendance avec les activités de la famille qui l'habite.

Lorsqu'il n'y a qu'une pièce, celle-ci revêt différents aspects selon les activités du jour ou de la nuit. Aucune section du plancher n'a d'occupation fixe; le mobilier est amovible: il s'étale ou disparaît au besoin. C'est ce que révèle la présence de meubles pliants ou démontables, tels des tables-tréteaux, des baudets ou lits pliants et des paillasses à étendre par terre. Cette unique pièce, comportant soit une cheminée ou un poêle, soit les deux, abritait une huche et des ustensiles de cuisine, de même que des outils pour travailler le bois, le cuir et le fer, le métier à tisser, des coffres, etc.

La maison à deux pièces, plus rare, comprend, selon les termes des notaires d'alors, une cuisine et une chambre. Dans la cuisine où se situent le foyer et parfois un four à pain, on prépare les repas et on s'acquitte de tous les travaux journaliers associés à l'agriculture et à l'entretien de la famille. On y retrouvait des harnais, du bois mis à sécher pour l'utiliser ensuite en menuiserie, mais ni table, ni chaise, ni ustensiles de consommation alimentaire.

Le grenier, non éclairé, abrite des coffres, mais surtout le grain, et parfois aussi du fourrage pour les animaux. Cette pièce ne sera pas habitée par la famille avant l'arrivée des feux fermés en fonte vers la fin du XVIII^e siècle. La couverture est en chaume ou en planches recouvrant un rang d'écorce de bouleau.

Les murs de cette maison sont de type pièce sur pièce équarrie et sont recouverts de planches à l'extérieur et de crépi à l'intérieur. L'assemblage des murs est à queue d'aronde ou à coulisse, en madrier, ou à claire-voie. Les joints des murs sont colmatés avec de l'étoupe, de l'écorce de cèdre ou de la terre grasse mêlée d'herbe.

B. Les maisons de remplacement

La seconde maison, celle qui remplacera plus tard l'abri initial, aussi en bois et plus rarement en pierres, ne découlait parfois que d'une allonge fixée à la première de deux pièces principales; cette maison se complétait souvent de deux petites chambres ou cabinets situés vers le fond de la cuisine.

1. *Rapport des Archives de la province de Québec, 1933-1934*, «Les papiers La Pause. La population et la culture des terres 1760» (p. 210). Sur l'habitation rurale au XVII^e siècle, voir l'étude de Bernard Audet, *Avoir feu et lieu dans l'île d'Orléans au XVII^e siècle*, Québec, PUL, 1990, 269 pages.

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les dimensions de la maison demeurent modestes; il ne faudrait donc pas juger de la grandeur et des qualités de ces constructions à partir des quelques rares spécimens qui ont survécu jusqu'à nous, puisqu'il s'agit des plus riches demeures, des plus imposantes et des mieux construites à l'époque.

Au XIX^e siècle, dans les villages, surtout ceux de l'aire seigneuriale, lieux de résidence des notables et des marchands, les maisons sont plus élaborées et reflètent le rang social de leur propriétaire pour ce qui est des matériaux, de la grandeur et de la décoration. C'est surtout à partir du XIX^e siècle que se formèrent les villages puisqu'il n'y en avait que huit à l'époque de la Conquête. Une ordonnance du roi, en 1745, interdisait de construire sur des lots inférieurs à un arpent et demi de front sur quarante ou cinquante de profondeur.

C'est aussi au XIX^e siècle que l'architecture domestique, en général, se transforme sensiblement; on ajoute plus de divisions aux maisons et on aménage parfois le grenier, ce qui amène le percement de lucarnes dans la toiture. À la fin de ce siècle, les fondations sont en pierres, même si la maison est construite en bois: le rez-de-chaussée se divise en trois à cinq pièces et le toit est couvert de bardeaux. Il y a souvent deux cheminées et les pièces qui ne disposent pas de poêle sont réchauffées par un tuyau en tôle qui les traverse. Ces maisons regardent généralement vers le fleuve et certaines sont ornées d'une galerie où l'on peut se promener à couvert. Les cheminées-pignons disparaissent et, à la place, s'élève une grosse cheminée centrale à double ou à triple foyer. Celle-ci avait l'avantage de projeter toute sa chaleur à l'intérieur de la maison.

Mais les changements survenus dans l'habitation des villes, par exemple, ne découlent pas tous d'une adaptation au climat, puisque des règlements furent imposés par les grands voyers et les intendants concernant les maisons, qui allaient en orienter certaines formes et l'environnement. Ainsi on émit des ordonnances relativement à l'alignement des maisons, des balcons, des auvents, des tambours et des gouttières. En 1727, on défendit dans les villes de construire des maisons en bois, de couvrir les maisons en bardeau, de construire des toits à la mansarde. La maison urbaine, généralement plus élaborée que celle de la campagne, évolua plus rapidement. Au milieu du XVIII^e siècle, elle est déjà plus grande, plus haute et plus éclairée que celle de l'habitant des campagnes; et au XIX^e siècle, elle a souvent adopté la mode anglaise, par ses divisions intérieures comportant un passage. La construction d'habitations en pierre ou en brique représentait, dès le début des établissements, un objectif à atteindre, presque un idéal en matière d'édification.

Les récollets, les ursulines et les hospitalières optèrent au départ pour des immeubles en pierre, ou bien ils remplacèrent assez tôt leur première maison de bois par des maisons en dur. Les autorités gouvernementales donnent d'abord l'exemple par des édifices civils et militaires, puis tentent même d'obliger chacun à les suivre dans cette voie par des ordonnances particulières (1688-1727).

Les facteurs que nous pouvons identifier derrière cette tendance, qui paraît avoir dominé durant le Régime français dans les noyaux urbains de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières, seraient la sécurité contre l'ennemi et contre les incendies.

Dans quelques régions du Québec, l'architecture subira certaines influences. Par exemple, en Gaspésie, la forme et le décor traduisent la présence des loyalistes, et, sur le plan des techniques de construction et du choix des matériaux, notamment l'emploi du bardeau sur tous les murs extérieurs des bâtiments, rappelle l'influence acadienne. Les maisons à larmier cintré du bas-du-fleuve se rencontreront aussi en Gaspésie, région limitrophe. L'apport de la tradition coloniale américaine de la Nouvelle-Angleterre se perçoit aussi, particulièrement en Estrie, dans des maisons carrées, dites de style *salt box*, et dans les maisons ayant en façade un pignon central.

Les constructions des XVIII^e et XIX^e siècles qui existent toujours revêtent des formes d'esprit français des régions du nord et de l'ouest de la France, particulièrement de la Normandie et de la Bretagne, mais des modifications furent apportées afin de mieux répondre aux exigences du climat. Ainsi un solage en pierres s'enfonçant de quatre à cinq pieds dans le sol assurera la stabilité des murs contre la gelée hivernale, et le plancher inférieur sera surélevé pour éloigner l'humidité et constituer une cave qui servira de lieu de conservation des légumes durant l'hiver. De même, on posera des doubles fenêtres et des fausses portes pour isoler du froid et on prolongera les larmiers pour rejeter l'eau de pluie au-delà des murs.

La construction dite en «colombage pierroté» connut une certaine popularité jusque dans la première moitié du XVIII^e siècle avant d'être peu à peu abandonnée. Ce procédé consiste généralement à élever des pièces de bois équarries verticalement, disposées à intervalles de 10 à 20 pouces entre lesquelles se trouve un hourdis de glaise et de petites pierres; plus rarement, on pouvait construire en briques assemblées au mortier.

Quelques constructions de ce type, qui ont défié le temps, se retrouvent à Rimouski (maison Lamontagne), à Sainte-Geneviève, Missouri (maison Bolduc), à Cahokia, Illinois (maison Saucier), à Sainte-Famille, île d'Orléans (maison Pichette), et à Sault-aux-Récollets, île de Montréal (maison du Pressoir)².

La construction en colombage pierroté était répandue en Europe où il en subsiste encore des exemples. Champlain écrivait, en 1626, que les logements élevés au cap Tourmente, près de Québec, seront «faits de bois et de terre à la façon de ceux qui se font aux villages de Normandie³».

2. *Monuments et sites historiques du Québec*, Québec, MAC, 1978, 250 pages (p. 150).

3. *Place Royale, berceau d'une ville*, Québec, MAC, 1986, 16 pages (p. 7).

La lecture d'un extrait d'un acte notarié d'époque peut donner une idée de la construction en maçonnerie, beaucoup plus répandue que celle en colombage pierroté:

Par devant Romain Becquet notaire royal en cette ville, furent présents en leur personne Jean LeRouge et Jean Poliquin, maîtres tailleurs de pierre et maçons demeurant en cette ville de Québec, lesquels se sont volontairement obligés [...] de faire et parfaire [...] les travaux de maçonnerie qui suivent. C'est à savoir de faire une cheminée de pierre à chaux et sable, comme aussi de faire le pierrotage d'une maison [...] laquelle a vingt-sept pieds de long sur vingt pieds de large et de hausser de pierre la sole d'en bas jusqu'à la solive, de faire les fondements de ladite cheminée, laquelle aura six pieds de dedans en dedans, les jambages taillées en fournissant la pierre propre, plus de faire le pierrotage des deux pignons de ladite maison, étant offert de fournir par lesdits maçons tous et chacun des matériaux nécessaires pour faire ladite cheminée et pierrotage de maison. Ce présent marché fait moyennement la somme de trois cents livres [...] ce 28 juin 1674⁴.

Même s'il faut noter un allègement, et partant un affaiblissement de la charpente des constructions canadiennes-françaises par rapport à celle des origines, les constructions n'en demeurent pas moins de bonne qualité. On note chez nos constructeurs une expérience transmise quant aux exigences climatiques et aux particularités des matériaux disponibles. Pour ce qui est des formes, il est certain que le mimétisme concourut beaucoup à les perpétuer dans le temps et dans l'espace.

C. Les dépendances

Il existe peu d'exemples au Québec d'habitation dite «en cour fermée», c'est-à-dire située dans un enclos formé d'une muraille ou de bâtiments. Par contre, les «bâtiments en suite», accolés les uns aux autres, se retrouvent en certaines régions, dont celle de Joliette. Les Acadiens de la Nouvelle-Écosse ont aussi construit «en suite» dans la baie Sainte-Marie, pratique qui permettait de se rendre à l'étable sans avoir à sortir dehors. En Nouvelle-France, l'étable, la grange et la bergerie sont d'abord des constructions individuelles mais, au XIX^e siècle, ces bâtiments seront regroupés en une grange-étable plus imposante que l'écurie ou la grange d'origine.

Les granges seront de plus grandes dimensions dans les régions où les sols sont de meilleure qualité, puisqu'il faut engranger davantage de récolte; et, même à l'intérieur d'une même région, les dimensions peuvent aussi varier pour diverses autres raisons; par exemple, les granges-étables de Petite-Rivière-Saint-François, dans Charlevoix, seront de dimensions plus réduites qu'ailleurs dans ce comté, parce que les fermiers disposent de peu de terre, leurs maisons étant adossées à la montagne, et que les terres se limitent à l'espace entre la montagne et le fleuve.

4. Archives nationales du Québec, greffe de Romain Becquet, 28 juin 1674.

La situation des constructions tient compte des vents dominants; l'eau de consommation, qui ne se trouve pas partout, influence aussi le choix de l'emplacement.

En raison de la non-spécialisation de l'agriculture et de l'élevage, qui prévaut jusqu'au début du XX^e siècle, et les troupeaux prenant de l'ampleur, on vit se développer peu à peu, outre la grange, une série de bâtiments, tels la porcherie, le poulailler et les hangars.

On prit l'habitude également de construire une deuxième grange à côté de la première, ou de l'édifier plus loin, sur une deuxième «terre», pour emmagasiner le foin nécessaire à l'hivernement des animaux. On peut aussi entasser du foin en meules dehors, à côté des bâtiments de la ferme ou dans les champs. Aux îles de la Madeleine, certaines meules sont recouvertes d'un toit mobile en planches. Ces «baraques» à foin sont de forme carrée, et un poteau de cinq mètres occupe chaque coin. La toiture à quatre versants descend et glisse sur les poteaux qui la traversent, ce qui permet à la couverture de s'abaisser au fur et à mesure qu'on enlève du foin de la meule.

La laiterie qui servait surtout à conserver et à traiter les produits laitiers, mais parfois aussi à abriter la fontaine, construite en bois ou en pierre, est de faible dimension, environ dix pieds sur dix pieds. L'on y remisait jadis en été les tinettes de lard, de beurre, de poisson et d'herbes salées.

Le fournil est une maison d'été dans laquelle on accomplit plusieurs tâches domestiques, comme la fabrication du beurre, la cuisson du pain, le cardage de la laine. Les hommes s'y mettent aussi à l'abri pour effectuer certains travaux salissants, comme la réparation des harnais. En hiver, il se transformait en lieu de rangement et de conservation au froid des aliments, remplaçant la laiterie fermée pendant cette saison. D'abord détaché de la maison, il se joindra ensuite au corps principal du logis et prendra alors le nom de «cuisine d'été».

Bien que l'on utilisât souvent le foyer pour fumer la viande et le poisson, on retrouve très tôt la «boucanerie», petite cabane conique s'élevant sur une digue de roches, éloignée de la maison à cause des dangers d'incendie.

La glacière, cabanon hermétique qui renferme de la glace servant à garder la fraîcheur des aliments, était peu connue des ruraux; seuls les notables du village et quelques rares cultivateurs à l'aise en avaient une.

Le caveau à légumes, construction enfouie dans le sol, servait de lieu de conservation en hiver. On y entreposait fruits et légumes selon des méthodes particulières: les carottes enterrées dans du sable; les pommes de terre laissées à l'air libre et reposant sur le sol; les pommes isolées dans du bran de scie; les oignons suspendus, les pots de conserve rangés sur des tablettes, etc. Le caveau possède deux portes pour pouvoir refermer la première avant d'ouvrir la seconde, et ainsi empêcher le froid ou la chaleur d'y pénétrer.

Les clôtures étaient en perches disposées horizontalement ou en croisée, mais on utilisait aussi des souches empilées provenant du défrichage de «terre neuve» ou des pierres ramassées sur le sol à cultiver.

Le jardin est un espace clos servant surtout pour les besoins alimentaires, les fleurs se retrouvant plutôt dans des plates-bandes situées devant la maison. Ce potager regroupe des plantes comestibles et médicinales, des arbustes, des légumes, de même que des arbres fruitiers.

II. S'ABRITER EN ACADIE

La maison acadienne du lendemain de la déportation est faite de pièces de bois équarries et assemblées à queue d'aronde, sans divisions et mesurant approximativement 20 pieds sur 18 pieds; elle n'a qu'une seule pièce chauffée par une «maçonne» ou foyer de pierres.

Vers la fin du XVIII^e siècle, on construit plutôt en pièces sur pièces insérées dans des poteaux à coulisse situés aux quatre coins de la construction et en bordure des ouvertures.

À partir du milieu du XIX^e siècle, on retrouve une construction plus imposante constituée d'une charpente à colombage recouverte de planches et formant des murs isolés. Cette maison comportant des divisions à l'intérieur est mieux fenestrée et elle repose sur des fondations en pierres liées au mortier. Plusieurs de ces maisons possèdent des chambres à l'étage, et assez souvent une construction adjacente au corps principal du logis sert de cuisine d'été.

A. En Nouvelle-Écosse

P.-M. Dagnaud, décrivant la maison de Joseph Dugas, premier colon de Baie-Sainte-Marie, en Nouvelle-Écosse, en 1768, donne une idée des premières constructions chez les colons acadiens de la Nouvelle-Écosse au XVIII^e siècle. C'était des abris en bois rond «fortement noué par d'énormes chevilles». Dès le premier jour, on élevait des pans de murs, puis le toit, également de troncs d'arbres que recouvraient de larges écorces de bouleau. Un feu ouvert était aménagé au centre du plancher⁵, à la façon des camps de bûcherons des XVIII^e et XIX^e siècles au Canada français.

Les murs des premières maisons de la région du Cap-Breton, en bois équarri à la hache, ne sont pas lambrissés à l'extérieur; à l'intérieur de ces constructions, il n'y a pas de divisions et l'on accède au grenier par une échelle ou un poteau encoché placé dans un coin du logis.

5. P.-M. Dagnaud, *Les Français du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse*, Valence, Imprimerie Valentinoise, 1905, 278 pages (p. 14 et 15).

Le plancher est en bois équarri, parfois même en *rollons*, du petit bois rond. Comme il n'y a ni cloisons ni chambres, pour assurer l'intimité, les lits prennent la forme d'une armoire, appelée *sac à housse*, fermée par des rideaux.

La seconde maison comportait une charpente lambrissée à clin à l'extérieur et la toiture était recouverte de bardeaux en sapin et non en cèdre comme au Québec. Plusieurs de ces maisons étaient *chaulées* ou peintes en rouge foncé à l'extérieur avec de la terre grasse de ruisseau mélangée à de l'huile d'animal marin. De la poudre produite par le chauffage de la pierre à chaux délayée dans de l'eau donnait le lait de chaux servant à *chauler*, et cette même chaux vive mélangée avec du sable et de l'eau fournissait le mortier à cimenter les pierres de la *maçonne* et du solage⁶.

B. Au Nouveau-Brunswick

Les différentes fonctions de l'intérieur d'une maison, à Grande-Digue, au Nouveau-Brunswick, au début du XIX^e siècle, découlent d'une *maçonne* ouverte dans la cuisine et qui sépare deux pièces principales; elle sert de chauffage, d'éclairage et de feu pour la préparation de la nourriture, etc. L'escalier qui monte au grenier se trouve dans la cuisine. Les murs des pièces sont finis à la planche ainsi que les cloisons du rez-de-chaussée; la «grande chambre» où se passe la vie commune est finie en planches parfois plâtrées. Le plafond du rez-de-chaussée demeure nu, c'est-à-dire qu'on y voit les solives et les planches formant le plancher du grenier. Le tout est blanchi avec du lait de chaux. Le grenier est ouvert, sans cloisons; la charpente et les bords des murs extérieurs et de la toiture sont à nu. L'unique porte d'entrée de la maison se trouve au milieu du côté sud-est ou de la façade. Dans les plus anciennes maisons acadiennes de la région de Shédiac, il n'y avait à l'origine qu'une seule porte.

Cette maison allait être modifiée de l'extérieur pour acquérir l'allure des maisons bourgeoises du milieu; cette transformation est ainsi décrite par l'architecte Bernard Leblanc:

Après quelques années, peut-être vers 1840, l'extérieur de la maison fut déguisé avec l'adoption d'un style plutôt «anglais». Les planches cornières furent remplacées par d'autres ressemblant à des pilastres, plus larges et ornées, et des retours décorèrent les pignons. La porte d'entrée changea radicalement lorsqu'on y ajouta, à chaque côté et au-dessus, une rangée de petites fenêtres, le tout encadré par deux «pilastres» et un «linteau». Le bardeau, très probablement, aurait été recouvert ou remplacé par du clapboard⁷.

6. Père Anselme Chiasson, *Chéticamp, histoire et traditions*, Moncton, Éditions des Aboiteaux, 1961, 317 pages (p. 46 à 51).

7. Bernard Leblanc, (sous la dir.), *La Maison Hélène et Roma Bourgeois, Grande-Digue, Kent*, Moncton, CEA, Découverte de l'habitation acadienne inc., 1977, 39 pages (p. 20).

Dans le nord du Nouveau-Brunswick, au XIX^e siècle, avec l'arrivée de familles anglaises ou jersiaises, plus fortunées, on commença à construire des maisons plus confortables, où il y avait suffisamment d'*arse* ou d'espace pour élever convenablement une grande famille. Peu à peu, les Acadiens prirent eux aussi le goût de construire des maisons bien crépies, en colombage, avec des fenêtres encadrant la porte d'entrée.

L'habitant qui décidait de se loger commençait d'abord par scier tout son bois de charpente à la scie de long. Il posait ensuite le *gris* sur un solage, puis les solives, les lambourdes, la *place*, ou le plancher en planches emboutées ou non, montant sa charpente sur la sablière, le tout sans plan bien défini, sinon en s'inspirant du style d'une maison voisine qui semblait lui plaire ou convenir à ses besoins. La construction était couverte d'une toiture généralement assez à pic recouverte de bardeaux de cèdre faits à la main au *frau*. On posait des *châssis doubles* et parfois des contrevents.

Ces maisons étaient pourvues d'une cave peu profonde à laquelle on accédait par une trappe à organeau placée dans le plancher de la cuisine et, parfois, également par une porte à l'extérieur de la maison. L'automne arrivé, il fallait renchausser la maison, c'est-à-dire élever tout autour un remblai de sciure de bois ou de *laise*, herbes marines séchées que l'on brûlait ensuite chaque printemps lors du grand nettoyage de la cour de la maison.

On accédait à la maison par un tambour jamais verrouillé mais fermé par une *porte à clanche*. Les premières générations d'habitants ne peignaient pas les maisons. Graduellement, toutefois, s'introduisit la coutume de chauler les bâtiments en les revêtant de deux couches d'eau de chaux qui donnaient de la blancheur et de la propreté. Les plus fortunés pouvaient se procurer de l'ocre en poudre de couleur rouge, qu'on appelait le *gros rouge*, ou verte, ou *brun tabac* qu'on appliquait aussi sur les bateaux de pêche. On délayait cette poudre dans de l'huile de foie de morue ou, préférablement, dans de l'huile de loup-marin qui adhérait mieux au bois, mais qui avait le désavantage de foncer la peinture. L'huile de foie de morue avait aussi l'inconvénient de dégager une odeur assez désagréable et on la recommandait surtout pour imperméabiliser les toitures et les revêtements en bardeaux de cèdre. À défaut de poudre commerciale, l'habitant pouvait utiliser de la terre glaise séchée comme il s'en trouvait un peu partout le long des plages, particulièrement à la Pointe-à-Peinture dans le nord du Nouveau-Brunswick.

Pascal Poirier, dans *Le Parler franco-acadien et ses origines*, présente ainsi la maison acadienne des années 1850:

Ils donnèrent tout simplement à leurs habitations le cachet, les proportions, le style, de celles qu'ils avaient vues en France. Or, il y avait, en France, deux types particuliers de maison: celles à toit à pic (à pente raide) et celles dont la couverture était plus basse, formant un angle plus ouvert. Les premières accusaient une tradition germanique, les secondes un caractère gallo-romain. C'est suivant la seconde

manière que les Acadiens bâtissaient leurs maisons: toits bas, de faible inclinaison, presque écrasés [...].

Nous n'avons jamais connu, en Acadie, l'abat-vent, le toit à capuchon des maisons canadiennes, projection de plusieurs pieds qui rejette plus au loin l'eau des gouttières, ni non plus le toit en colombage. Solage, travées, lambourdes, soliveaux, étançons, guettes [contre-fiches], étaient de pin équarri à la grand-hache. À défaut de bardeau, on couvrait les toits en rouche (iris des marais); la plupart, cependant, étaient bardochées. Les faces et le pignon l'étaient également, quoique, présentement, un assez grand nombre soient couverts en clin, le clapboard anglais.

Elles n'avaient jamais plus qu'un étage et demi. Le premier étage, ou rez-de-chaussée, était divisé en deux bords, le grand, dans lequel était la maçonnerie [âtre], où l'on vivait la vie commune, le living room des Anglais, et l'autre, la salle, qui correspond à nos salons, et à l'extrémité de laquelle était la chambre des étrangers, appelée cabinet, dans le pays de Québec [...]. Le grenier était éclairé, aux deux pignons, par des châssis. Là se trouvaient les lits des enfants. Les plus élégantes demeures avaient une lucarne, écrasée, comme le restant de la couverture.

Attenante à la maison était, pour les plus à l'aise, la cuisine, d'un étage et demi, également, et d'architecture pareille. C'est au grenier de la cuisine que l'on mettait le grain battu et le fatras de la maison [...].

Faisaient partie de la maison, le puits avec sa bringueballe; le pilot de bois de chauffage cordé, ou jeté bouci-boula [pêle-mêle]; les écopeaux et la bourrée de porte [déchets de bois], laquelle, bien sèche (sèche), servait d'allumettes. La devanure de la maison était d'une tenue irréprochable. L'intérieur, également, la place étant balayée tous les matins et lavée au moins une fois par semaine⁸.

C. À l'Île-du-Prince-Édouard

Le père Alfred Burke, parlant de la vie matérielle dans sa paroisse de Saint-Pierre-de-la-Roche, Île-du-Prince-Édouard, vers 1812, alors qu'il traite des installations primitives à l'île, écrit qu'une femme et son mari, pour se bâtir un abri en bois rond, se rendaient en barque à Egmont Bay chercher des charges de pierres durant les nuits de pleine lune:

In this manner, they provided the necessary stones for the cellar, hearth, oven and chimney of their house.

For the first winter, the floors of most of the dwellings consisted of unhewn logs, laid side by side. An old lady tells that her mother brought many turnips from St. Eleanors, and that in order to eke out the slender stock of provisions, she used to give the children the turnip tops to eat. They hated this half-withered salad and slyly dropped the leaves between the logs of the floor where the irate mother discovered them in the spring. This same old lady related also that among the early Acadian settlers, children were never admitted to table with their parents until after they had made their first Communion⁹.

8. Pascal Poirier, *Le Parler franco-acadien et ses origines*, Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire, 1928, 329 pages (p. 226 à 228).

9. CEA, Université de Moncton, N.-B., Rev. Alfred Burke, «Mission of S.S. Philip and James, Egmont Bay», *Catholic Parishes in Prince Edward Island*, circa 1812, ms. non paginé.

La construction d'une maison primitive semblable vers 1850 à l'Île-du-Prince-Édouard, décrite par un informateur au XX^e siècle, comportait une toiture faite de *machecoui*, de l'écorce de bouleau doublée de branches d'épinette, le tout recouvert d'une couche de fumier de vache frais.

Dans cette région, de continuer ce témoin, «mon père m'a dit qu'ils faisaient le bardeau à la hache. Ils prenaient un beau «bloc» de sapin - ça se fend bien le sapin, il y a pas de «noque» -, ils le fendaient à l'épaisseur de la planche, puis ils avaient un couteau à deux manches qu'ils appointissaient ou faisaient pénétrer d'un bout.»

Pour remplacer une fenêtre, ils utilisaient une pièce de bois de sept pouces d'épaisseur et de trois pieds de longueur dans laquelle «ils mettaient une cheville de bois au «mitan» (au milieu). Puis là, ils fessaient d'un bout et ça virait en travers, puis ça donnait de la clairté, de l'air. Puis quand ils fessaient [ou frappaient de nouveau], ça revenait à sa place. C'était leurs premiers châssis, ça. Il n'y avait pas de vitres dans ce temps-là.» L'informateur ajoute:

Ilis faisaient une maçoune (foyer) plus grand que le poêle, avec des roches de côte (de grève) [...]. Ils mettaient du mortier dans ça [...]. Ils tenaient tout le temps épais de cendre dans cette maçoune-là. Quand ils faisaient cuire du pain - j'ai pas vu ça moi, je l'ai entendu dire - un peu proche du feu, ils faisaient un trou dans la cendre, puis ils mettaient [la pâte] dans une poêle qui avait un couvert, puis ils halaient la cendre dessus puis ça cuisait le pain¹⁰.

III. S'ABRITER EN ONTARIO

Une vaste enquête de terrain en Ontario, dans les régions où des francophones se sont installés du début du XIX^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle a été effectuée par le Centre franco-ontarien de folklore de Sudbury. Les manières de s'abriter ont alors retenu l'attention des chercheurs, et la synthèse qui en découle dresse le tableau suivant.

Lorsque les premiers colons canadiens-français vinrent s'installer en Ontario, ils commencèrent par se construire une maison dite d'établissement (certains colons aménagèrent aussi des camps de bûcherons abandonnés). C'est une habitation temporaire. Elle ne servira que le temps des premiers défrichements. La maison d'établissement revêt un caractère primitif [...].

Cette maison est de faibles dimensions (soit environ 10 pieds sur 12 pieds). Elle est bâtie avec les matériaux que l'on retrouve sur le site même de l'établissement. C'est ainsi que Massicotte se sert de troncs d'arbres à peine dégauchis, assemblés aux encoignures selon la technique à queue-d'aronde. Les interstices sont remplis de mousse ou d'écorce, puis renforcés de mortier. Le toit est ici à un seul versant, recouvert de planches et de tôle. Autrefois, la toiture devait être constituée de troncs d'arbres fendus, légèrement évidés et assemblés à la façon de tuiles. Quant au plancher, il pouvait être de billots équarris ou tout simplement de terre battue. Les

10. CEA, Université de Moncton, N.-B., Coll. G. Arsenaux, enreg. 1351.

ouvertures, portes et fenêtres, sont rares. D'ailleurs le colon ne dispose généralement pas de vitres, la «fenêtre» étant garnie d'une poche de jute ou d'une peau d'animal [...].

Après avoir habité un an ou deux dans cette maison et puis avoir défriché et cultivé un petit lopin de terre, le colon peut envisager de se construire une maison un peu plus confortable. Nous avons retracé plusieurs de ces maisons qui correspondent à la deuxième phase dans la mise en valeur de l'habitat agricole.

Cette seconde maison est plus grande. Elle pourra même avoir deux niveaux habitables. Elle mesure autour de 25 pieds par 20 pieds. Elle est faite de pièces équarries ou, s'il y a un moulin à proximité, de pièces de bois sciées. On a toujours recours à la technique d'assemblage à queue-d'aronde. Le carré de la maison sera blanchi à la chaux. Le toit est à deux versants avec chevrons et entrails. Il est recouvert de planches puis de bardeaux. Le carré de la maison ne repose plus directement sur le sol mais est désormais légèrement surélevé. La maison peut même comporter une petite cave qui sert de garde-manger. Le plancher n'est évidemment plus de terre battue mais de madriers aplanis à la tille ou mieux encore de bois scié.

En terme d'évolution de la maison rurale traditionnelle, on pourrait ajouter une troisième phase: une phase de consolidation en quelque sorte qui se fait lors des deuxième ou troisième générations de cultivateurs. C'est l'époque où l'on construit soit une troisième maison, beaucoup plus vaste et confortable, soit que l'on améliore sensiblement la maison déjà existante.

Les améliorations à la maison pourraient être faites de plusieurs façons. Ainsi l'agrandira-t-on en y ajoutant une cuisine d'été - ou un appentis quelconque - [...]. On peut aussi construire toute une aile [...]. On recouvrira aussi la maison soit de brique ou de papier brique. Enfin, on profitera de l'occasion pour se doter d'une belle galerie avec véranda qui courra en façade et sur au moins un des murs pignons.

Les habitants aisés quant à eux pourront même délaisser la vieille maison de colonisation pour se construire une demeure bien confortable selon le style et avec les matériaux au goût du jour¹¹.

IV. S'ABRITER DANS L'OUEST CANADIEN

Les Québécois qui allèrent vivre dans l'Ouest canadien aux XIX^e et XX^e siècles vivaient une seconde installation en sol canadien. Une fois sur les lieux, à travers le temps, ils reprirent passablement les mêmes différentes étapes de la maison d'établissement à celle plus stable qu'avait connue leur lignée familiale en Amérique. Mais, même s'ils recommençaient avec une meilleure connaissance du pays, leur nouveau milieu de vie n'en était pas moins difficile à s'approprier. Et pour ce faire, certains reprirent les traditions québécoises de la maison en bois rond, mais la plupart construisirent plutôt selon la «mode indienne» qui consistait en des abris de mottes de terre.

11. Serge Saint-Pierre (sous la dir.), *Répertoire du patrimoine franco-ontarien*, Sudbury, Centre franco-ontarien de folklore, 1993, 335 pages (p. 29 à 31).

A. En Alberta

Dans les Prairies, laissons la parole aux arrivants de cette époque qui racontent leur installation. En premier lieu, une femme se remémore l'arrivée de ses parents à Cold Lake, en Alberta, en 1912.

D'abord, on a vécu sous la tente pendant trois ou quatre mois; du mois d'août allant jusqu'aux neiges. Papa n'avait pas fini de construire sa maison parce qu'il avait son voisin à construire. C'était pas un ouvrier, c'était un ferblantier, lui, mais papa était ouvrier. Alors il s'est lancé avec les gars et ils ont sorti le bois rond, des «logues» et ils ont bâti la maison Poirier. Après ça, quand il a bâti la nôtre, il a construit le carré, et quand la première bordée de neige est venue, la tente était montée dans le carré [de la maison en construction] pour la protéger du vent, mais le toit n'était pas fini, alors on s'est trouvé dans la neige. Et de là, on a déménagé chez M. Poirier. Les deux familles ont passé trois ou quatre mois dans la même maison. Imaginez-vous, il devait y avoir 24 ou 25 personnes dans la même maison. On a passé tout l'hiver là, tous les gros froids. Du moment que papa a pu aller finir sa maison, après les gros froids, il y est allé. Et dans le printemps, on a déménagé chez nous.

Ah oui, beaucoup, beaucoup [d'esprit d'entraide]. Comme je vous dis, si l'on n'avait pas fait ça, il y aurait eu de la mortalité ou il y en a qui auraient souffert. Papa a construit une autre maison en 1933, une maison de bois de sciage; avant ça, c'était du bois rond. Mais il avait fait ses fenêtres et ses portes lui-même, parce qu'il était bien habile à le faire. Et puis il avait un outil à châssis (bouvet). La nouvelle maison, c'était une maison en planches. C'était 26 de large par 30 de long. Ça prenait ça pour loger une famille nombreuse¹².

Dans le récit suivant, même si la construction d'une maison dont fait état l'informateur de Falher, Alberta, se déroulait approximativement au même moment que dans le cas précédent, on verra que le chef de la communauté qui n'a pas de connaissance du travail du bois édifiera d'abord un camp très primitif en s'inspirant des maisons amérindiennes qu'il voit sur les lieux.

Ma première maison [en planches], je dirais que c'était un style colonisateur, il y avait un bon plancher dedans. Comme meubles, c'était des bûches de bois. On s'était fait des bancs. J'avais un petit «shack de logues» [bois rond] avant ça, c'était plus petit. Il y avait de la terre sur la couverture. J'ai habité trois ans dans celle-là. Oui, ça coulait. On avait un morceau (une partie) qui ne coulait pas. J'avais «pleumé» des épinettes, et puis l'écorce d'épinettes, je faisais attention pour ne pas la briser. On avait mis ça sur la couverture et puis de la terre par-dessus, au-dessus de notre lit.

Oui, c'était le coin spécial. C'était pas trop pire là. Et le restant, ça coulait.

Non, c'était pas froid, c'était chaud. La chaleur ne sortait pas dehors. Il y avait de 6 à 8 pouces d'épais de terre dessus.

On avait appris à faire cette maison des «sauvages». On n'avait rien, on n'avait pas d'autres choses que de la terre et du bois. On n'avait pas de planches. On n'avait

12. Faculté Saint-Jean, Université de l'Alberta, Edmonton, coll. G. Cadrin, doc. p.8201.

pas d'argent pour en acheter. C'était toutes des couvertures de «poles» et de la terre par-dessus. On voyait les Indiens à Grouard et puis c'est comme ça qu'ils bâtissaient¹³.

B. En Saskatchewan

À Laflèche, en Saskatchewan, vers 1915, le premier abri fut fait selon une autre «mode indienne», c'est-à-dire une hutte en mottes de terre entassées contre une muraille de bois rond.

Ils faisaient de la tourbe avec une charrue et ensuite avec une hache, ils coupaient des morceaux 2" de long par 1" de large, et les chevaux les traînaient jusqu'au site où se construisait la maison. On les empilait, les uns sur les autres.

On montait les blocs en tourbe de la même manière qu'on montait les glacières. Au-dessus, on mettait encore du bois d'un demi-pouce d'épais, double, avec du papier (goudronné) entre les deux et du papier au-dessus. Ensuite on mettait de la tourbe et du renfort, pour mettre de la pesanteur, pour le tenir pour pas que le vent ne l'emporte.

Nous autres, on «plastrait» le dedans avec de l'argile. Quand c'était «plâtré», blanchi, c'était propre¹⁴.

CONCLUSION

Un regard sur les façons de s'abriter pendant une période de plus de deux siècles chez les francophones de diverses régions du Canada nous fait voir la présence de trois types d'habitation. D'abord une maison d'établissement, puis, en second lieu, une maison de transition, et finalement une maison plus imposante qui traduit la situation économique et sociale des occupants.

Lors de l'arrivée dans une nouvelle région, au lieu de construire à la manière de la maison du lieu délaissé, on retourne plutôt en arrière, reprenant les pratiques vécues par les ancêtres au moment de leur établissement. Par contre, dans la reconstitution du modèle ancestral, on fait place aux traditions techniques d'autres groupes ethniques déjà installés sur les lieux d'accueil, plus particulièrement les Amérindiens. Ce faisant, les arrivants bénéficient des conseils relatifs à l'adaptation à l'écologie particulière de l'endroit sans avoir à refaire les expériences d'acclimatation et ils s'assurent ainsi une vie plus confortable.

Au moment de leur installation comme colons sur les terres de l'Ouest canadien, par exemple, les Québécois et les Acadiens reprennent le camp de bois rond, mais ils le doublent à l'extérieur de couennes herbées ou de mottes de terre à la manière des métis vivant sur les lieux, et ils apprennent à chauffer avec de la

13 . Faculté Saint-Jean, Université de l'Alberta, Edmonton, Coll. G. Cadrin, doc. p.8202.

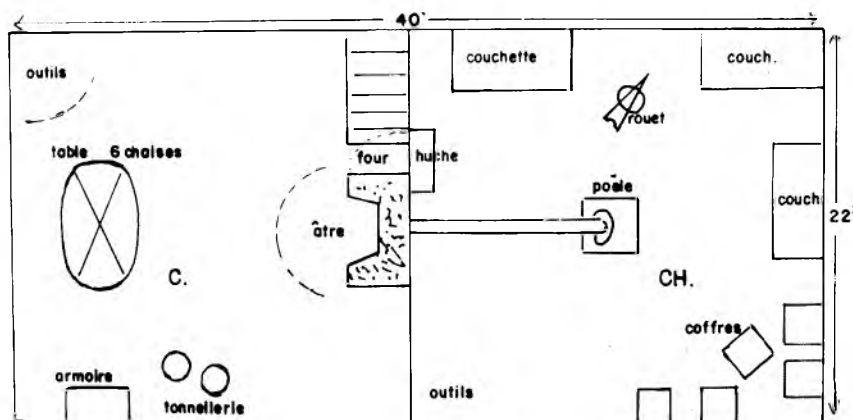
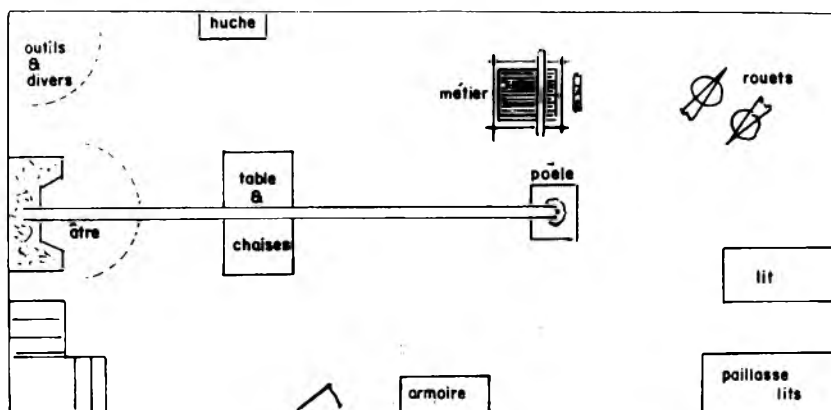
14 . Archives publiques de la Saskatchewan, Regina, Coll. S. Fournier, doc. A-61.

paille pressée comme le font déjà les Européens installés avant eux dans les environs.

Le second type de maison qu'on érige après cinq ou dix ans est semblable à celui qu'avaient aussi construit à la même étape les ancêtres dans la contrée d'origine, mais à la différence que cette maison répond aux normes gouvernementales établies pour bénéficier d'aide pécuniaire, même si le colon ne participe pas à ce programme. Dans ce cas, on construit selon le plan officiel ou on copie ce type de maison qui surgit ici et là en lui faisant subir quelques modifications.

Arrive enfin la troisième maison, celle que l'on veut plus grande surtout, mais qui témoignera aussi de la réussite sociale et économique des occupants. On la réalise parfois en «grossissant» la maison déjà occupée, mais, mieux, on en érige une beaucoup plus confortable, qui n'appartient plus à aucune tradition ethnique du pays d'adoption ou du pays d'origine. On invente son modèle et ses divisions s'inspirant souvent de plans commerciaux ou qui ont paru dans des revues ou des catalogues. À ce point de vue, dans l'Ouest canadien, on s'inspira beaucoup du catalogue Eaton, dans lequel on offrait des plans de maison ou, encore, des maisons livrés en paquets de matériaux prêts à assembler.

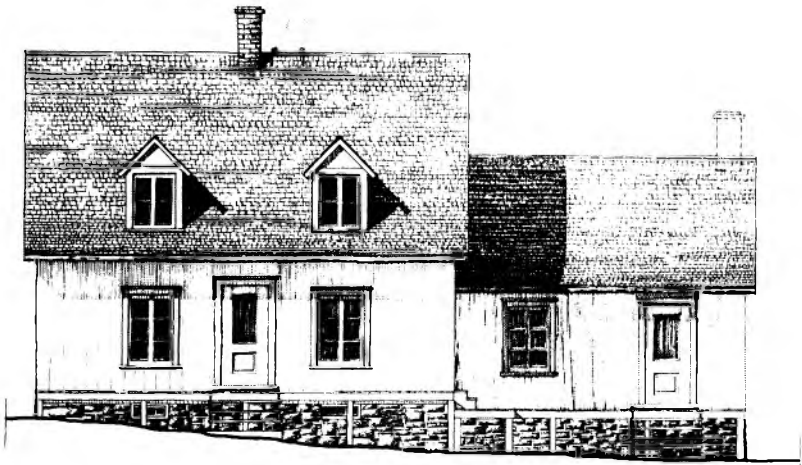
Il existe cependant une différence quant à la durée d'une telle mutation: dans les lieux ancestraux québécois ou acadiens, trois générations familiales d'une trentaine d'années chacune au moins sont nécessaires pour passer du camp de bois rond à la maison confortable tandis que, sur la nouvelle terre d'accueil, moins de deux générations suffisent.



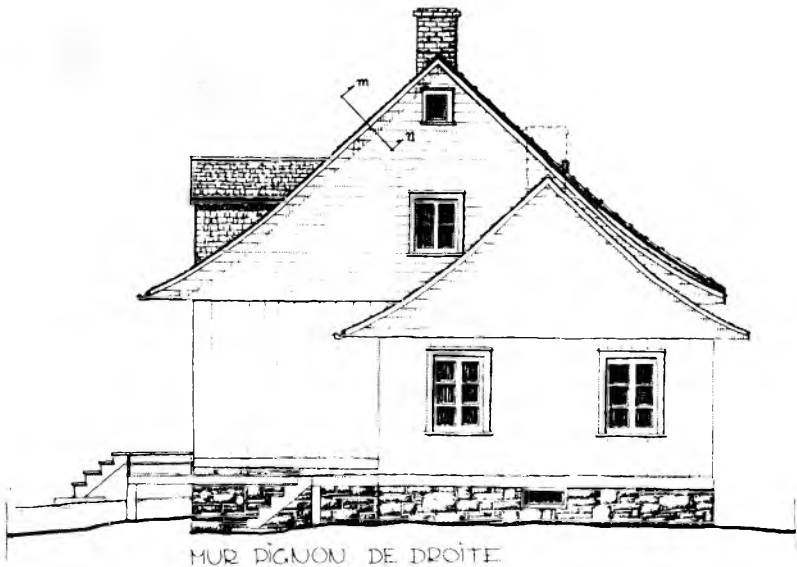
1. **Plans d'aménagement intérieur d'habitations à l'île d'Orléans au XVIII^e siècle, exemples de maison comportant une seule pièce, et de maison comportant deux pièces.** Réf.: Suzanne Jean, «La maison rurale à l'Île d'Orléans. Aménagement de l'espace intérieur entre 1761 et 1767», *Habitation rurale au Québec* (sous la direction de J.-C. Dupont), p. 20 et 23.



2. **La maison Lamontagne, à Rimouski-Est.** Construite au XVIII^e siècle, cette maison est l'un des rares exemples qui nous soient parvenus de constructions à *colombage pierroté*. La rallonge est en poteaux sur sole. Réf.: AFUL, doc. photo J.-C. Dupont, 2651.

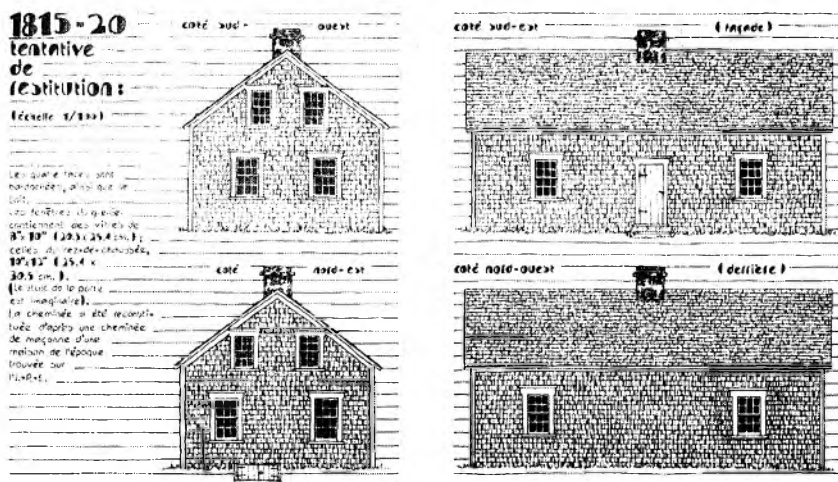


FAÇADE AVANT

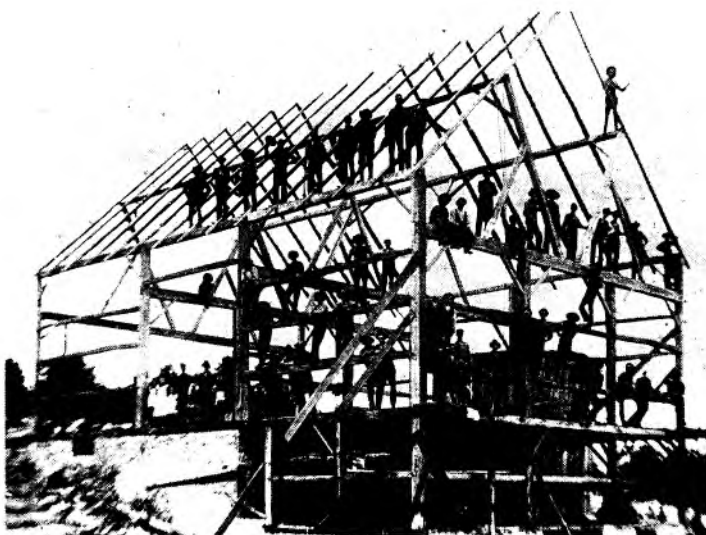


MUR DROITE DE DROITE

3. **Maison traditionnelle du Québec.** Dite «canadienne», cette maison sera construite des années 1825 à 1950 surtout. Réf.: Michel Bergeron, «Rénovation d'une maison du XIX^e siècle: plans et devis», *Habitation rurale au Québec* (sous la direction de J.-C. Dupont), p. 260-261.



4. L'aménagement extérieur d'une maison des années 1815-1820, au Nouveau-Brunswick. Réf.: *La maison Hélène et Roma Bourgeois*, Grande-Digue, Kent, N.-B., Moncton, CEA, Découverte de l'habitation acadienne inc., p. 21.



5. La corvée de construction d'une grange en Ontario. Réf.: René Brodeur et Robert Choquette, *Villages et visages de l'Ontario français*, p. 37.



6. **Maison d'établissement au Manitoba, dite «Settler's home», en 1920.**
Réf.: ANC, doc. photo PA-018280.



7. **Une famille établie près de Redvers, en Saskatchewan, en 1908, devant une cabane de bois qu'entoure un double rang de mottes de tourbe. Le toit a également été recouvert de tourbe pour conserver la chaleur en hiver et la fraîcheur en été.** Réf.: UREC, doc. photo AS-R-A7555.



8. **Type de maison albertaine érigée après avoir vécu dans un premier camp en bois rond ou en mottes de terre.** D'après le plan de la maison «Colony House» destinée au soldat revenant de la guerre en 1919. Réf.: ANC, doc. photo PA-0181110 C.P.R.



9. **L'émigration.** Forcés par la sécheresse d'abandonner leur ferme dans le sud de la province de la Saskatchewan, des fermiers passent avec tout leur équipement domestique et agricole dans la région d'Albertville en 1934, en quête de nouveaux *homesteads*. Réf.: UREC, doc. photo AS-R-A4287.